

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Considérant que pour optimiser le rendement énergétique du bâtiment école, il convient de faire isoler la classe centrale.

une consultation a été lancée en février 2024, auprès de deux entreprises :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	SAS PEREIRA 19000 TULLE	7 648,00	9 177,60
2	Ets MAGNE Pascal 24120 PAZAYAC	14 645,00	17 574,00

Après analyse des offres et avis de la commission bâtiments réunie le 28/03/2024, l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement sera retenue :

DECIDE

Article 1 :

La proposition de SAS PEREIRA– 19000 TULLE (7 648,00 € HT / 9 177,60 € TTC) est retenue.

Article 2 : Le financement est prévu au BP 2024 en section d'investissement à l'article 2131.

Article 3 :

La présente décision sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- à l'entreprise intéressée.

Fait à Yssandon, le 13/04/2024

Le Maire,
Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240413-DC2024-05-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 22/04/2024